

OPEN DES ALPES 2019

Bon de commande



Rallye touristique réservé exclusivement aux voitures de sport, toutes marques.

Un weekend pour voitures de sport toutes marques dans les Alpes, avec une nuit à Annecy, sur le spot exceptionnel de l'Impérial Palace, Casino et Spa, face au magnifique lac d'Annecy.

L'Open des Alpes, c'est l'occasion de rouler avec sa voiture de sport, sur les magnifiques routes des Alpes, dans une ambiance très décontractée, d'amoureux de belles mécaniques. C'est aussi l'occasion de revoir des amis ayant fait d'autres Rallyes Auto, ou au contraire de faire de nouvelles connaissances.

Prestation haut de gamme et convivialité, la marque de fabrique de Supercar Tour by Twintour !

Ce rallye reste un voyage touristique, sans aucune notion de compétition, une occasion unique de sortir votre voiture de sport pour un weekend convivial et en toute sécurité !

Les étapes :

Samedi 28 septembre, Modane / Col de l'Iseran / Annecy, 230 km.

Rendez-vous à 11H00 à Modane, déjeuner à Lans-le-Bourg, puis direction Col de l'Iseran à 2764 mètres d'altitude, le col routier le plus haut d'Europe. Nous poursuivons les routes et paysages de montagnes par le Cormet de Roselend, le Col des Saisie, puis arrivée sur le Lac d'Annecy, à l'Impérial Palace pour y passer la nuit. Nota, cet emplacement permettra à ceux qui le souhaite, de poursuivre la soirée "à pieds" dans les quartiers animés d'Annecy.

Dimanche 29 septembre, Annecy / Les Bauges / Aix-les-Bains, 115 km.

Après le petit-déjeuner, départ d'Annecy vers 10H30. Par les petites routes de montagne, nous rejoignons le Semnoz, puis le massif des Bauges. Passage par le Belvédère de la Chambotte avec sa vue impressionnante sur le lac du Bourget, puis descente vers Aix-les-Bains. Déjeuner au bord du lac, chacun rentrant dans l'après-midi vers sa destination.

Signature :



Les prestations :

Les prestations comprises :

- Une nuit à l'hôtel Impérial Palace d'Annecy. Chambre supérieure vue lac. Casino et Spa.
- Le déjeuner du samedi 28 septembre, restaurant à Lans le Bourg.
- Le dîner du samedi 28 septembre, (boisson comprise) à l'Impérial Palace d'Annecy.
- Le petit déjeuner buffet du 29 septembre, à l'Impérial Palace d'Annecy.
- Le déjeuner du dimanche 29 septembre, terrasse en bord du lac d'Aix-les-Bains.
- Le Road Book du circuit.
- 1 accompagnateur en voiture de sport.

Toutes autres prestations non comprises :

- L'essence de votre voiture.
- Toutes les boissons pendant et hors des repas, à l'exception du dîner à l'Impérial.
- L'assurance annulation, en option, 4 % du voyage.
- Toutes les dépenses personnelles, et de façon générale tout ce qui n'est pas prévu dans nos prestations.

Pour plus de fluidité et de convivialité, le nombre de places est limité à 20 voitures, les réservations seront effectuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

	Prix	Total TTC
2 personnes en chambre double et 1 voiture	695 €	
1 personne en chambre single et 1 voiture	490 €	
Assurance annulation, (facultative) + 4% du montant du voyage.		
	TOTAL	
Acompte à la réservation 40 %		
Solde 45 jours avant le départ, soit le 14 août.		

Règlement par chèque, virement ou CB par téléphone au 04.56.49.80.30.

Nom Prénom.....

Date Signature :

OPEN DES ALPES 2019

Participants :

Pilote		
Nom :	Prénom :	Date et lieu de naissance :
Adresse :		
Code postal :	Ville :	Pays :
Tél. portable :		Email :
N° de PC :		Date d'obtention :
N° Passeport ou C.I. :		Date de validité :
Passager		
Nom :	Prénom :	Date et lieu de naissance :
Adresse :		
Code postal :	Ville :	Pays :
Tél. portable :		Email :
N° Passeport ou C.I. :		Date de validité :
Voiture	N° Immatriculation :	
Marque :	Modèle :	Année :

Signature :



Conditions générales de ventes :

Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours sont régies par la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 (J.O. du 14.07.92) et son décret d'application n° 94-490 du 15 juin 1994 (J.O. du 17.06.94) et s'appliquent au voyage proposé. Toute inscription implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

1. INSCRIPTIONS

Pour participer au voyage proposé, la demande d'inscription doit être retournée signée avec un acompte de 40 % ; le solde devra être réglé 45 jours avant le départ. Si le solde n'a pas été versé à cette date, l'inscription au voyage sera considérée comme annulée et le client devra s'acquitter des frais d'annulation prévus au paragraphe 4 des présentes conditions.

2. TARIFS

Nos tarifs sont départ et retour port, Ils comprennent les prestations indiquées au paragraphe prestations, et la fourniture d'un road book.

3. ANNULATION / MODIFICATION PAR L'ORGANISATEUR

TWINTOUR se réserve le droit d'annuler 45 jours avant le départ, le voyage pour cause d'événement imprévisible. Dans la mesure du possible, une date de départ différente sera alors proposée au participant. Si celui-ci ne peut accepter la modification, les montants versés lui seront intégralement remboursés. TWINTOUR se réserve le droit de modifier le circuit ou les dates de départ si cela lui est imposé par les compagnies maritimes, autres prestataires ou événements imprévisibles. Dans le cas où les conditions climatiques pendant le voyage empêcheraient d'effectuer les étapes prévues au programme ou entraîneraient des nuitées d'hébergement supplémentaires, le client s'engage à couvrir ce surcoût pour la durée concernée.

4. ANNULATION PAR LE CLIENT

Conformément à l'article L.221-28-12 du code de la consommation des forfaits touristiques réalisés hors établissement, le droit de rétractation ne peut être exercé. En cas d'annulation, le client devra informer TWINTOUR de sa décision par courrier. Selon la date d'annulation, le client devra s'acquitter des frais d'annulation suivants : (le cachet de la poste faisant foi)

- Plus de 45 jours avant le départ 15 % du montant total
- De 45 à 30 jours avant le départ 25 % du montant total
- De 29 à 20 jours avant le départ 50 % du montant total
- De 19 à 7 jours avant le départ 75 % du montant total
- Moins de 7 jours avant le départ 100 % du montant total

BILLETS DE FERRY / AVION PROMOTIONNELS : Tous nos billets ferry-avion sont promotionnels, ils sont donc ni remboursables ni échangeables, en cas d'annulation du voyage par le client, celui-ci devra s'acquitter du règlement intégral des billets de ferry auxquels s'ajouteront les pénalités définies ci-dessus pour les autres prestations. Ces billets sont remboursables par l'assurance « annulation » si celle-ci a été souscrite et que le motif d'annulation est couvert par les clauses du contrat indiquées au paragraphe 8 « assurances ». Si le client ne souhaite pas bénéficier de ces billets promotionnels, il devra contacter Twintour et l'en informer par écrit.

En plus de ces frais, toute annulation par le client entraînera une facturation de frais de dossier de 90 €. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement et dégagera Twintour de toutes responsabilités, de même si le participant ne se présente pas aux horaires et lieux de départ convenus. Le participant auquel le circuit ne conviendrait pas et qui abrègera le séjour, le fera sous son entière responsabilité et à ses frais. De même, s'il résulte d'une annulation que le nombre de participants devient impair, le supplément « single » pour la cabine ferry ou l'hôtel sera facturé.

Signature :



5. CESSION D'UN CONTRAT

Le participant peut céder son contrat au plus tard 7 jours avant le début du voyage à une personne qui remplit toutes les conditions requises pour effectuer le voyage et qui aura signé les présentes conditions, sous réserve que les billets de ferry ou d'avion soient modifiables. Ce remplacement par un autre participant entraînera une facturation forfaitaire pour frais de 90 € auxquels s'ajouteront les réajustements tarifaires des prestations au jour de la modification. Le cédant et le cessionnaire seront responsables solidairement du paiement du solde du prix.

6. LIMITES DE RESPONSABILITE

TWINTOUR n'est pas responsable :

Du transport maritime et aérien : une compagnie maritime ou aérienne peut être amenée à modifier la date ou l'horaire d'un départ, notamment en période de grève du personnel de la compagnie ou des ports et aéroports, ou de surréservation, ou à cause d'une panne de ferry / avion, ou pour des raisons de sécurité du voyageur, ou pour tout retard /annulation dû aux conditions atmosphériques (tempêtes en mer, mauvaise météo, éruption volcanique, cyclones...). Dans ce cas, la responsabilité de TWINTOUR ne peut être engagée et aucune indemnité ne pourra lui être imputée même dans l'hypothèse d'une modification du déroulement du programme initialement prévu ou encore d'une arrivée retardée.

Des manquements, agissements illégaux, fautifs des hôteliers et autres prestataires de services, ainsi que de leurs employés et agents portant préjudice aux participants, à leurs effets et affaires personnelles.

En cas d'interruption ou d'annulation du voyage causé par des incidents de force majeure (guerre, révolte, catastrophe, épidémie, tempêtes, pénurie d'essence, etc...) TWINTOUR n'assumera pas les frais et débours occasionnés par ces incidents.

En cas de conflits ou troubles surgissant dans les pays traversés TWINTOUR ne sera pas responsable de l'impossibilité d'honorer tout ou parties des prestations. La responsabilité de Twintour ne pourra être engagée si la qualité d'hébergement du voyage était jugée insuffisante par le client.

TWINTOUR n'est pas responsable des pertes, vols, dommages corporels ou matériels qui surviendraient pendant le voyage, le participant s'engage à renoncer au recours en civil ou pénal à l'encontre de TWINTOUR.

En aucun cas TWINTOUR ne pourra être tenu responsable en cas d'accident de circulation ou d'incidents dus à des facteurs extérieurs (incidents climatiques, mauvais état de la route, animal errant, catastrophe naturelle).

TWINTOUR ne sera pas responsable du non-paiement des extras des participants, des dommages ou dégradations que ceux-ci pourraient causer durant le voyage, des procès-verbaux dont les participants seraient responsables, tous ces frais étant à la charge exclusive du participant.

7. OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

Le participant est totalement responsable de lui-même de sa sécurité et de celle de ses proches l'accompagnant.

Le participant devra respecter les règles et lois en vigueur dans les pays visités. En cas de transgression, il sera le seul responsable, notamment s'il omet le port du casque (pour les motards) ou en cas d'usage, de détention ou transport de stupéfiants, de même qu'en cas de dépassement du taux légal d'alcoolémie. Il s'engage à respecter les limites de vitesse et les règles de sécurité en vigueur dans le pays.

Il devra être habitué à la pratique de la conduite et être à même de piloter pendant une période prolongée.

Le participant s'engage à ramener son véhicule à son domicile, Twintour étant dégagé de toute responsabilité.

Le participant se présente avec une voiture en parfait état de marche, et principalement concernant les pneus et les freins.

En cas de panne, il devra lui-même gérer son véhicule et les problèmes collatéraux, avec sa propre assurance, Twintour n'assure pas l'assistance mécanique, par ailleurs le groupe ne peut pas partir de la panne d'une voiture.

Signature :



8. ASSURANCES ANNULATION

Twintour propose au participant qui s'inscrit plus de 30 jours avant le départ, de souscrire au contrat d'assurance annulation **AXA**, en option. Cette assurance permet de vous rembourser tous les frais d'annulation prévu au paragraphe 4. Cette garantie s'applique dans les cas de maladie, d'accident, de licenciement, et autres événements étant intervenue entre votre souscription à cette assurance, et le départ du voyage. Les dispositions générales du contrat d'assurance annulation vous parviendront en même temps que votre carnet de voyage. Vous pouvez contacter d'autres compagnies d'assurances, d'autres contrats existent, y compris le rapatriement sanitaire. Consultez également votre banque, souvent ces assurances sont intégrées à votre carte bancaire.

9. RECLAMATION

Toute réclamation devra être effectuée par courrier recommandé au plus tard 15 jours après le retour du voyage accompagné impérativement du rapport d'incident délivré par le prestataire de services local. Il est précisé que toute réclamation formulée soit par télécopie, téléphone, courrier simple, E-mail, ou autre moyen, soit formulée hors délai, soit non formulée auprès du ou des prestataires concernés s'il y a lieu, ne pourra être prise en compte. En cas de litige le demandeur peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération. Nous tenterons au maximum de régler à l'amiable les litiges éventuels. TWINTOUR a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès de GENERALI France à Paris et bénéficie d'une garantie financière auprès de l'APST.

10. FORMALITES ADMINISTRATIVES

Lors de son voyage le participant devra être en possession des documents suivants :

Un permis de conduire valide

Carte d'identité en cours de validité pour les pays d'Europe et Croatie, un passeport en cours de validité pour les pays hors Europe.

Carte grise du véhicule, et s'il n'en est pas propriétaire une autorisation signée du propriétaire.

Attestation d'assurance (carte verte) mentionnant que le pays visité figure bien dans les pays couverts par sa compagnie d'assurance (notamment pour le Maroc, la Tunisie, la Turquie)

Si le participant ne souscrit pas à l'assurance proposée au paragraphe 8, et ne règle pas l'intégralité de son voyage par carte bancaire « haut de gamme » qui couvre le rapatriement sanitaire, il devra s'assurer que son assurance prévoit le rapatriement sanitaire.

11. DIVERS : Les étapes pourront être modifiées pour des motifs impératifs.

Fait àLe.....

Nom.....Prénom.....

Signature (inscrire « lu et approuvé » et signer) :